

## **Epreuves de sélection**

Selon votre situation : épreuve 1 et 2 ou épreuve 2 uniquement

### **1. UNE EPREUVE ECRITE ET ANONYME D'ADMISSIBILITE**

Cette épreuve anonyme, d'une durée de deux heures, est **notée sur 20 points**. Elle se compose de deux parties :

- à partir d'un **texte de culture générale** d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :
  - dégager les idées principales du texte ;
  - commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de **deux questions** au maximum.

Cette partie est notée sur **12 points** et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

- une série de **dix questions** à réponse courte :
  - cinq questions portant sur des notions élémentaires **de biologie humaine** ;
  - trois questions portant sur les **quatre opérations numériques de base** ;
  - deux questions **d'exercices de mathématiques de conversion**.

Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur **8 points**.

### **2. UNE EPREUVE ORALE D'ADMISSION**

Cette épreuve est **notée sur 20 points**, elle se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de dix minutes de préparation :

- **Présentation d'un exposé à partir d'un thème** relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Cette partie, notée sur **15 points**, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.
- **Discussion avec le jury** sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant. Cette partie, notée sur **5 points**, est destinée à évaluer la motivation du candidat. Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.